

Biens mal acquis : la tirelire française du président du Congo

Depuis mars 2007, date à laquelle le scandale des « biens mal acquis » a éclaté, on avait beaucoup appris sur l'étendue de la fortune acquise par plusieurs dirigeants africains, soupçonnés d'avoir indûment puisé dans les richesses de leur pays. Depuis peu, au vu des documents exclusifs saisis lors de perquisitions et des procès-verbaux auxquels *Le Parisien - Aujourd'hui en France* a eu accès, on commence à comprendre comment cette fortune a pu être accumulée.

La drôle de taxe du fils Obiang

En France, pays important pour le président du Congo-Brazzaville, Denis Sassou N'Guesso, tout tournait autour de Franck Export, une société basée à Orly (Val-de-Marne). Sur le papier, cette entreprise est spécialisée depuis 1996 dans le transport de marchandises entre la France et l'Afrique de l'Ouest. En coulisse, elle servait surtout de « tirelire » au président et à sa famille, pour leur constituer un patrimoine monumental et assurer leur train de vie. Voilà les résultats des investigations menées par deux juges d'instruction — Roger Le Loire et René Grouman — dans le cadre de cette enquête sur les biens mal acquis, qui cible le chef d'État congolais, ceux du Gabon et de la Guinée équatoriale et leurs proches, depuis 2010.

D'après les enquêteurs, 9 M€ provenant directement de la Direction du trésor de la République du Congo auraient transité sur les comptes de Franck Export entre 2005 et 2011. Une partie de ces fonds aurait directement profité au président du Congo et à son entourage. Sur les comptes de cette société, d'autres mouvements financiers intriguent : le paiement de factures, pour plus de 2,5 M€, effectué par des entrepreneurs bien connus au Congo, Serge Mouyi et Fidèle Ondouo, toujours au profit du clan N'Guesso. Franck Export servait aussi quasiment de « guichet bancaire » pour les N'Guesso : ainsi, de 2005 à 2009, plus de 1,2 M€ ont été versés en espèces à des membres de la famille ou de proches. Interrogé en février 2013, Franco Cantafio, le patron de Franck Export, explique : « De par ma situation privilégiée avec la présidence du Congo, je suis amené à effectuer des achats dont je ne peux garantir ou attribuer le devenir. »

Les mouvements d'argent continuent après les plaintes

Les versements en liquide ? « Il s'agit d'un service que j'ai facturé sur instruction de la présidence pour transférer de l'argent à certains membres de la famille Sassou, explique encore Cantafio. Ayant des fonds appartenant à la présidence, des factures me sont envoyées, que l'on me demande de régler. Je prends une commission de 100 € par opération. » Les éléments recueillis par les juges montrent que, bien après les premières plaintes sur les biens mal acquis, en 2007, le clan Sassou a continué d'utiliser à son profit l'argent public du Congo, via la société Franck Export. Franco Cantafio, lui, ne s'est jamais interrogé sur la provenance de ces fonds : « Je reçois des fonds provenant de telle structure, c'est tout. Je ne suis pas en mesure de vérifier quoi que ce soit. » Ses explications n'ont pas convaincu les magistrats qui l'ont mis en examen pour « complicité de blanchiment de détournement de fonds publics ». Contacté, l'avocat de Denis Sassou N'Guesso en France, Me Versini-Campinchi, « n'a pas souhaité faire de commentaires ».

Article du journal *Le Parisien* en date du 1^{er} juillet 2013

